

2025/08

Département de l'Essonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ**

Séance du 12 mars 2025

Date de la convocation : 27 février 2025

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 17
EN EXERCICE : 16
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 14**

**Objet de la délibération n°2025/08 : OCTROI D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, COMITE DE CORBEIL-
ESSONNES**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du CCAS de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle DUBOZ, à VILLABÉ, sous la présidence de Karl DIRAT.

PRESENTS LORS DE LA SEANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Madame Pascale HUVIER, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Jean-Louis CONESA, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Edith JAWORSKI, Madame Claudine LELIEVRE, Madame Nadia LIYAOU, Monsieur Xavier NAGEL, Madame Claude NEGRE, Madame Arlette PIN, Monsieur Ayoub SEMLALI, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE,

AYANT DONNE PROCURATION :

ABSENTS :

Monsieur Valentin SALLES, Madame Alia TAZGHAITI.

Formant la majorité des membres.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Ayoub SEMLALI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Objet de la délibération n°2025/08 : OCTROI D'UN SUBVENTION EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, COMITE DE CORBEIL-ESSONNES

VU les dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF) dont l'article R123-5,

AYANT ENTENDU l'exposé de Mme la vice-Présidente concernant l'intervention sociale en faveur de familles précaires,

CONSIDERANT l'objectif de l'Association Secours Populaire Français de Corbeil-Essonnes, axé sur le soutien alimentaire et financier, entre autres, des personnes les plus défavorisées,

CONSIDERANT le besoin de fonds divers versés par les secteurs publics et privés, et sa demande de subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2025,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 2 000 euros pour l'année 2025,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2025 (compte 65748),

DIT que la présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville <https://www.villabe.fr> et transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne.

DIT que la présente délibération sera consignée dans le registre des délibérations du CCAS,

FAIT et **DELIBERE** en séance le 12 mars 2025, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents,

Monsieur Ayoub SEMLALI
Le secrétaire de séance



Karl DIRAT

Président du CCAS
Maire de Villabé
Vice-Président de la
C.A Grand Paris Sud
Seine Essonne Sénart



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité VILLABE**
Direction/Service . CCAS
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE de CORBEIL-ESSONNES et ses Environs

Site web: secourspopulaire.fr

1.2 Numéro Siret : 5 1 3 7 0 0 6 3 3 0 0 0 1 1

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 9 1 1 2 0 0 1 4 8 2
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | | Folio : | | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 12 rue Maurage

Code postal : 9 1 0 0 Commune : CORBEIL-ESSONNES

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DESCAMP Prénom : Danièle

Fonction : SECRETAIRE GENERALE faisant fonction de PRESIDENTE

Téléphone : 0 6 8 2 2 8 0 0 1 7 Courriel : danieldescamp@orange.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : UITZ Prénom : Catherine

Fonction : TRESORIERE

Téléphone : 0 6 7 9 6 2 1 8 9 0 Courriel : corbeilspf91@gmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | 1 | 2 | 0 | 3 | 8 | 5

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Rattachée à l'Association Nationale du SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - 9/11 Rue Froissart 75003 PARIS

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	26
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	0

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) DESCAMP Danièle pour le SECOURS POPULAIRE FRANCAIS
représentant(e) légal(e) de l'association COMITE CORBEIL-ESSONNES & ENVIRONS.

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :

2 000 € au titre de l'année ou exercice 2025....

.....2 000 € au titre de l'année ou exercice 2026....

.....2 000 € au titre de l'année ou exercice 2027...

..... 2 000 € au titre de l'année ou exercice 2028...

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le23/11/2024..... àCORBEIL-ESSONNES.....

Signature

COMITÉ DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
de CORBEIL-ESSONNES
12 Rue Maurage
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél. : 01 60 89 08 37
E mail : corbeilspf91@gmail.com
N° RNA : W912001482

Secrétaire Générale
Mme DESCAMP Danièle



Insérez votre signature en [cliquant](#) sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

Service Statistique

Répertoire SIRENE

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 091-219106598-20250327-DELCCAS08-DE



SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 14/10/2024

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 12/05/2009
Identifiant SIREN	513 700 633
Identifiant SIRET du siège	513 700 633 00011
Dénomination	COMITE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE CORBEIL-ESSONNES
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W912001482
Activité Principale Exercée (APE)	94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 12/05/2009
Identifiant SIRET	513 700 633 00011
Adresse	12 RUE MAURAGE 91100 CORBEIL-ESSONNES
Activité Principale Exercée (APE)	94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

1 : Répertoire National des Associations

2 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Centre Carême

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
S'LO
ID : 091-219106598-20250327-DELCCAS08-DE 25

88 - VOSGES

20 décembre 1983. Déclaration à la préfecture des Vosges. Club de gymnastique d'entretien « Evasion ». Objet : amener les adhérents au plein air et à une gymnastique réfléchie. Siège social : 6, rue des Ecureuils, 88200 Remiremont.

21 décembre 1983. Déclaration à la préfecture des Vosges. La Bussang. Objet : rassembler des jeunes gens et jeunes filles, sans limite d'âge, afin de créer et développer diverses activités, à savoir : majorettes, folklore, sport, théâtre, danse. Siège social : mairie, 88540 Bussang.

23 décembre 1983. Déclaration à la préfecture des Vosges. Les Moutonniers de la montagne Sud. Objet : développer les contacts entre éleveurs et entreprendre toute action susceptible d'améliorer les coûts de production, les conditions de travail, et le revenu des adhérents. Siège social : mairie, Ménil, 88160 Le Thillot.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture des Vosges. Comité des fêtes de Plombières et communes associées. Objet : organisation de fêtes et manifestations à l'exclusion de celles organisées par le syndicat d'initiative. Siège social : mairie, 88370 Plombières-les-Bains.

89 - YONNE

19 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. Bridge-Club tonnerrois. Objet : faciliter l'enseignement du bridge et favoriser la pratique du jeu de bridge. Siège social : 8, rue Saint-Michel, 89700 Tonnerre

19 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. La Guyardaise. Objet : édition d'un périodique d'informations concernant la commune de Villeneuve-la-Guyard. Siège social : 2, rue Louise-Michel, 89340 Villeneuve-la-Guyard.

19 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. L'association d'éducation populaire de l'école Saint-Loup de Briennon, change son titre, qui devient : Organisme de gestion de l'école catholique Saint-Loup, et transfère son siège du 7, Grande-Rue, 89210 Briennon-sur-Armançon, à la Place Emile-Blondeau, 89210 Briennon-sur-Armançon.

19 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. Institution Saint-Loup à Briennon-sur-Armançon. Modifie son objet : mise à disposition de tous biens immobiliers ou mobiliers, acquérir, échanger, prendre ou donner à bail, prendre toutes participations dans toutes sociétés susceptibles de concourir au même but. Siège social : 39210 Briennon-sur-Armançon.

21 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. Association pour le développement de la micro-informatique médicale au centre hospitalier de Tonnerre (A.D.M.I.M.). Objet : mettre tous ses moyens en œuvre pour l'application de la micro-informatique au domaine médical. Siège social : département d'anesthésie-réanimation, centre hospitalier, 89700 Tonnerre.

21 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. Club des bébés nageurs. Objet : permettre l'adaptation des très jeunes enfants du milieu aquatique. Siège social : centre hospitalier, 89700 Tonnerre.

90 - TERRITOIRE DE BELFORT

20 décembre 1983. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. Association communale d'animation de Montbouton. Objet : réaliser des animations dans la commune (loisirs, culture, sports, social); assurer la maintenance des moyens développés par la commune; coordonner sur la commune l'ensemble des activités relatives au but. Siège social : mairie, Montbouton, 90300 Beaucourt.

21 décembre 1983. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. Amicale des locataires du lotissement de la Bale. Objet : défense des revendications communes aux habitants du lotissement; resserrement des liens d'amitié en développant l'esprit de solidarité; créer un climat de confiance réciproque; faire respecter les droits des locataires. Siège social : foyer rural, 90140 Bourgnone.

21 décembre 1983. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. Comité départemental du territoire de Belfort de la Fédération sportive et culturelle de France. Objet : favoriser l'éducation dans le sport, les loisirs et la culture selon une vision chrétienne du monde en cohérence avec l'évangile et à cette fin promouvoir, soutenir et développer l'éducation et la formation physique, intellectuelle et morale de tous. Siège social : 4, rue du Fréjuré, 90700 Châtenois-les-Forges.

21 décembre 1983. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. L'Association Belfort-Vandœuvre Québec change son titre, qui devient : France-Québec, Régionale de Belfort-Vandœuvre. Siège social : 60, rue de Valdoie, 90000 Belfort.



26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. Office municipal des sports. Objet : soutenir, encourager et provoquer tous les efforts et toutes initiatives tendant à répandre et développer la pratique de l'éducation physique et des sports et le contrôle médico-sportif; faciliter, dans les mêmes domaines, une coordination des efforts pour le plein et meilleur emploi des installations, pour une meilleure efficacité du personnel permanent et des animateurs bénévoles existant sur le territoire de la commune. Siège social : hôtel de ville, 90000 Belfort.

91 - ESSONNE

16 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. Le Petit et les livres. Objet : créer et faire vivre un lieu bibliothèque à l'intérieur de l'école maternelle, de Cerny; de mettre le livre à la portée de tous les enfants de l'école maternelle de Cerny et de promouvoir une animation culturelle autour du livre (heure du conte, lecture d'histoires), tout ce qui peut contribuer à l'éveil et à l'épanouissement intellectuel de l'enfant. Siège social : école maternelle, Cerny, 91590 La Ferté-Alais.

16 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. Pétaque étampoise. Objet : favoriser la pratique de la pétanque et développer le goût de ce sport. Siège social : café du Commerce, 5, place Saint-Gilles, 91150 Etampes.

19 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. Club des anciens du Pâté-de-Lardy. Objet : réunir les anciens ou retraités; lieu de rencontre du 3^e âge; joie de vivre et remède contre la solitude; organiser des sorties en car et repas dans la joie, la musique et les chansons du bon vieux temps. Siège social : 18, rue du Centre, Le Pâté-de-Lardy, 91510 Lardy.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Amicale des travailleurs turcs et français. Objet : œuvrer pour la compréhension réciproque et pour l'amitié entre les travailleurs turcs et français, de travailler par des activités socioculturelles à la réalisation des échanges mutuels en vue de contribuer à une meilleure intégration des travailleurs turcs et leur famille dans la vie sociale et professionnelle et d'aider les travailleurs turcs à résoudre leurs problèmes pratiques. Siège social : mairie, 8, route de Versailles, Courcouronnes, 91028 EVRY CEDEX.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Association des ressortissants Bayangam et alliés de France. Objet : renforcer les relations amicales et familiales entre ses membres; créer entre lesdits membres une entraide morale et matérielle; renforcer et améliorer la promotion de la culture Bayangam en France. Siège social : chez M. et Mme Kamdom, 5^e étage, 8, avenue des Sablons, 91350 Grigny.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Association sportive du lycée Georges-Brassens. Objet : organiser, développer, en prolongement de l'éducation physique et sportive donnée pendant les heures de scolarité, l'initiation et la pratique sportives pour les élèves qui y adhèrent. Siège social : lycée Georges-Brassens, rue Georges-Brassens, Courcouronnes, 91000 Evry.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Club municipal du 3^e âge Henry-Marcille. Objet : réunir les solitudes, créer des liens d'amitié entre ses membres. Siège social : mairie de Bondoufle, rue Charles-de-Gaulle, Bondoufle, 91000 Evry.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Comité du Secours populaire français de Corbell-Essonnes. Objet : soutenir matériellement, moralement et juridiquement les victimes de l'arbitraire, l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, ainsi que leurs familles. Siège social : résidence La Nacelle, 10 bis, rue de la Papeterie, 91100 Corbell-Essonnes.

26 décembre 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Corbell-Essonnes. Corbell-Essonnes Sport pour tous 91. Objet : découverte et pratique régulière des activités physiques et sportives et de plein air pour toutes et tous. Siège social : 95, rue Emile-Zola, bâtiment C, 91100 Corbell-Essonnes.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Détente et loisirs. Objet : favoriser la vie relationnelle entre les habitants des Bergeries. Siège social : chez M. et Mme Bernard, 7, allée des Bergeries, 91210 Dravell.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Essonne Assistance Prévention. Objet : assister les habitants de l'Essonne face au développement des phénomènes de criminalité dans le département; étudier les résultats des études sur la criminologie départementale. Siège social : 65, boulevard Charles-de-Gaulle, 91540 Mennecy.

26 décembre 1983. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. Institut d'initiation et de formation à la gestion (I. G. E. S. formation). Objet : organiser une formation à la gestion et à l'organisation des entreprises; promouvoir un certain perfectionnement; passer, toute convention de formation professionnelle continue avec des entreprises et toutes organisations professionnelles dans le cadre de la loi n° 71-575 du 7 juillet 1971. Siège social : 14, rue Tronchard, 91800 Brunoy.

espace d'échanges et de débats pour tous sujets concernant la ville et son avenir ; construire l'avenir de Mennecy en cohérence avec les besoins des habitants ; être vigilant dans tous les domaines d'intérêt communal sur les projets portés par la municipalité, le département et la région. *Siège social* : 12, rue des Rossignols, 91540 Mennecy. *Date de la déclaration* : 13 mai 2009.

1411 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. ALL IN LAN. *Objet* : organisation d'événements liés à l'informatique. *Siège social* : Maison des Associations du Canal, 17, rue Georges Brassens, 91080 Courcouronnes. *Date de la déclaration* : 13 mai 2009.

1412 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. PADA-ONE RACING TEAM (PADA1 R.T.). *Objet* : encourager, promouvoir et développer la connaissance et la pratique de sports mécaniques. *Siège social* : 50, rue Andromède, 91100 Villabé. *Date de la déclaration* : 14 mai 2009.

1413 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. SON'ART. *Objet* : promouvoir la création musicale et l'utilisation de matériel technique par tous les : l'organisation et les animations d'événements musicaux tels que les fêtes communales, prestations théâtrales, concerts live, soirées et dîners dansants, soirées privés, soirées étudiants, bals, fêtes de village, soirées comités d'entreprises et les soirées comités d'oeuvres sociales et autres ; la location et l'installation de matériel d'éclairage, de son, vidéo et multimédia ; l'organisation de concerts et la sonorisation de groupes musicaux locaux ; toutes ces prestations sont assurées par un apport matériel adapté et de qualité ainsi que par les compétences des membres de l'association en sonorisation, éclairage ; cette association, à but non lucratif, peut néanmoins percevoir des sommes servant à indemniser les dépenses engagées par l'association tels que les frais de transport et de repas, l'achat et l'entretien du matériel utilisé par l'association. *Siège social* : 29, rue Pasteur, 91250 Saintry-sur-Seine. *Date de la déclaration* : 14 mai 2009.

1414 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. ASSOCIATION CULTURELLE DE BIENFAISANCE DE L'ESSONNE. *Objet* : enseignement de langues et de cultures ; activités culturelles, de loisirs, sociales ; soutien scolaire et animations s'adressant aux adultes, aux jeunes et aux enfants. *Siège social* : 8, square Surcouf, 91350 Grigny. *Date de la déclaration* : 15 mai 2009.

1415 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. COLLECTIF DES RESSORTISSANTS DE FOMBONI EN FRANCE -COREFF-. *Objet* : initier et soutenir des projets et initiatives ayant pour finalité le développement tout azimut de Fomboni ; promouvoir la coopération, les échanges culturels et le co-développement entre les villes Françaises et la ville de Fomboni ; promouvoir les échanges et la solidarité entre les membres de l'association. *Siège social* : 5, allée des Acacias, 91830 Le Courdray-Montceaux. *Date de la déclaration* : 18 mai 2009.

1416 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. HIROSHIMA 91100 . LOISIR PAINTBALL. *Objet* : organiser des sorties de paintball en milieu uniquement autorisé et réglementé ; organiser des ateliers théoriques paintball pour former les débutants et nouveaux adhérents ; promouvoir le paintball et en expliquer les règles à respecter et les dangers. *Siège social* : 19, rue d'Angoulême, 91100 Corbeil-Essonnes. *Date de la déclaration* : 18 mai 2009.

1417 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL DE LA FEMME (A.D.I.FE). *Objet* : contribuer aux progrès, au bien être de la population des plus démunis, particulièrement les femmes ; réaliser nos objectifs spécifiques ; sensibiliser à toutes les questions relatives à la santé. *Siège social* : 24, rue des Radars, 91350 Grigny. *Date de la déclaration* : 18 mai 2009.

1418 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. BIEN VIVRE A BRUNOY. *Objet* : préserver la qualité de vie des brunoyens, préserver l'attractivité de la commune, notamment en maintenant un équilibre entre les espaces verts, les zones d'habitations

et les zones commerciales ; veiller au développement durable de la commune, préserver l'environnement, notamment la forêt de Sénart ; éviter le développement anarchique d'activités polluantes ou bruyantes. *Siège social* : 62, avenue des Peupliers, 91800 Brunoy. *Date de la déclaration* : 18 mai 2009.

1419 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. ACTIVITE INSERTION CONSEIL. *Objet* : de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail et de les accompagner en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle ; de mettre à disposition ces salariés à titre onéreux, mais à but non lucratif après de personnes physiques ou morales ; de mettre en oeuvre des fonctions spécifiques d'accueil et d'orientation ; d'assurer des missions de conseil auprès de collectivités ou toutes structures privés qui lui en ferait la demande ; elle adhère à tout organisme fédérateur national ou départemental conforme a son but ; elle se propose l'acquisition de terrains, locaux, installation et du matériel nécessaire à l'accomplissement de sa mission. *Siège social* : maison Henri, 3, rue de la Montagne des Glaises, 91100 Corbeil-Essonnes. *Date de la déclaration* : 19 mai 2009.

Modifications

1420 - * Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. *Ancien titre* : INSTITUT SAINT PAUL. *Nouveau titre* : ORGANISME DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT DE L'INSTITUT SAINT PAUL (OGEC INSTITUT SAINT PAUL). *Siège social* : 12, rue Jube de la Perelle, 91410 Dourdan. *Date de la déclaration* : 14 avril 2009.

1421 - * Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DE L'ESSONNE. *Siège social* : 76, rue des Camélias, 91270 Vigneux-sur-Seine. *Transféré ; nouvelle adresse* : 20, rue des écoles, 91650 Breuillet. *Courriel* : bea.rodriquez@libertysurf.fr. *Site internet* : cdsa91.free.fr. *Date de la déclaration* : 22 avril 2009.

1422 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. *Ancien titre* : FEDERATION DU LOGEMENT DE L'ESSONNE. *Nouveau titre* : CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - FEDERATION DE L'ESSONNE (CNL 91). *Nouvel objet* : prendre la défense des intérêts individuels et collectifs de ses adhérents ; mener l'action nécessaire à la réalisation de tout ce qui a trait à la définition d'une politique sociale de l'habitat, que ce soit les conditions de location, d'accès à la propriété familiale et des problèmes d'énergie, d'hygiène, de sécurité, d'activités sociales, culturelles et de loisirs ; agir pour orienter les définitions d'urbanisme et d'environnement dans le cadre d'une amélioration et d'une protection sociale du cadre de vie des familles ; affirmer, en tant que représentant des usagers, sa volonté de participer à tous les échelons (local, départemental), aux organismes officiels chargés d'élaborer ou d'appliquer une politique de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du cadre de vie, de la consommation. *Siège social* : 2, rue Montaigne, 91270 Vigneux-sur-Seine. *Date de la déclaration* : 23 avril 2009.

1423 - * Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RETRAITE SPORTIVE DE L'ESSONNE CODERS 91. *Siège social* : mairie, 91360 Villemoisson-sur-Orge. *Transféré ; nouvelle adresse* : Résidence du Colombier, 10, route de saint chéron, 91650 Breuillet. *Courriel* : marie.jacquemint3@orange.fr. *Date de la déclaration* : 30 avril 2009.

1424 - * Déclaration à la sous-préfecture d'Etampes. LPK PWOD. *Siège social* : 8, place des Erables Angevine 1, 94470 Boissy-Saint-Léger. *Transféré ; nouvelle adresse* : 13, rue Alfred de Vigny, 91780 Chalo-Saint-Mars. *Date de la déclaration* : 7 mai 2009.

1425 - * Déclaration à la préfecture de l'Essonne. COMITÉ DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE CORBEIL-ESSONNES. *Siège social* : 5, rue Gauguin, 91100 Corbeil-Essonnes. *Transféré ; nouvelle adresse* : 12, rue Muraige, 91100 Corbeil-Essonnes. *Date de la déclaration* : 12 mai 2009.

Ceufé Lafame à l'original

COMMUNES dont communes associées	POPULATION totale 1983 (municipale et comptés à part)	POPULATION municipale totale	POPULATION COMPTEE A PART		POPULATION TOTALE sans les doubles comptés de la colonne n
			Totale	Dont appartenant à la population municipale d'autres communes (doubles comptés)	
	$h = j + m$	j	m	n	$p = h - n$
Pueu.....	1 202	1 202	-	-	1 202
Tautira.....	1 411	1 411	-	-	1 411
48. TAIARAPU-OUEST.....	3 584	3 584	-	-	3 584
Teahupoo.....	920	920	-	-	920
Toahotu.....	1 233	1 233	-	-	1 233
Vairao.....	1 411	1 411	-	-	1 411
49. TAKAROA.....	471	471	-	-	471
Takapoto.....	309	309	-	-	309
Takaroa.....	162	162	-	-	162
50. TAPUTAPUATEA.....	2 499	2 499	-	-	2 499
Avera.....	1 524	1 524	-	-	1 524
Opoa.....	874	874	-	-	874
Puohine.....	101	101	-	-	101
51. TATAKOTO.....	184	184	-	-	184
52. TEVA I UTA.....	4 090	4 090	-	-	4 090
Mataiea.....	2 271	2 271	-	-	2 271
Papeari.....	1 819	1 819	-	-	1 819
53. TUBUAI.....	1 982	1 741	241	241	1 741
Mahu.....	387	387	-	-	387
Mataura.....	831	831	-	-	831
Taehuaie.....	764	523	241	241	523
54. TUMARAA.....	2 168	2 168	-	-	2 168
Fatuna.....	314	314	-	-	314
Tehurui.....	272	272	-	-	272
Tevaïtoa.....	927	927	-	-	927
Valaau.....	855	855	-	-	855
55. TUREIA.....	2 984	1 575	1 389	30	2 934
56. UA-HUKA.....	476	476	-	-	476
57. UA-POU.....	1 791	1 791	-	-	1 791
Hekahau.....	1 169	1 169	-	-	1 169
Hakamaï.....	622	622	-	-	622
58. UTUROA.....	3 242	2 729	513	509	2 733
Ensemble.....	-	163 759	5 102	2 108	166 753

Décrets du 12 mars 1985 portant reconnaissance d'associations comme établissements d'utilité publique

Par décret en date du 12 mars 1985 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Maisons paysannes de France », dont le siège est à Paris ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Par décret en date du 12 mars 1985 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Secours populaire français », dont le siège est à Paris (3^e), 9, rue Froissart ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Certifié conforme à l'original

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 12 mars 1985 modifiant l'arrêté du 9 juillet 1984 qui modifie les épreuves de la section Education musicale et chant choral du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement public du second degré

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté du 9 juillet 1984 modifiant les épreuves de la section Education musicale et chant choral du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement public du second degré,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le second alinéa du b de la deuxième épreuve écrite Ecriture musicale de l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 juillet 1984 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Le fragment mélodique conservé (avec ou sans parole) donne lieu à un accompagnement pour instrument à clavier ou ensemble instrumental au choix du candidat, comprenant au moins un épisode en contre-chant ; coefficient : 1,5. »

Art. 2. - Le directeur des personnels enseignants des lycées et collèges est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1985.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur des personnels enseignants des lycées et collèges :
Le chef de service,
G. COISSARD